

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par

M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet, Mme Pujol et M. Bilde

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 50 par les mots :

« et prend fin le 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Les Français subissent cette politique liberticide et surtout inefficace depuis de trop nombreux mois. Par conséquent, il convient de mettre un terme à ces mesures le 31 Janvier 2022.